

Formule de demande

## Mise en place d'une installation de détection d'incendie facultative

Données générales	
Date	<input type="text"/>
Bâtiment	
Entreprise	<input type="text"/>
Rue	<input type="text"/> n° <input type="text"/>
Lieu	<input type="text"/> NPA <input type="text"/>
Propriétaire (adresse, seulement si pas identique à l'adresse du bâtiment)	
Nom	<input type="text"/>
Rue	<input type="text"/> n° <input type="text"/>
Lieu	<input type="text"/> NPA <input type="text"/>
Bénéficiaire de la contribution, seulement si pas identique au propriétaire	
Nom	<input type="text"/>
Rue	<input type="text"/> n° <input type="text"/>
Lieu	<input type="text"/> NPA <input type="text"/>
Indications pour le paiement	
Lieu de paiement	<input type="checkbox"/> Banque <input type="checkbox"/> Compte de chèques postaux
Compte/CCP	<input type="text"/>
Banque	<input type="text"/> n° de clearing <input type="text"/>
Titulaire	<input type="text"/>
Coûts	
Montant	<input type="text"/> (voir 3) <input type="checkbox"/> selon offre <input type="checkbox"/> selon décompte <input type="checkbox"/> estimation
Date d'achèvement prévue	<input type="text"/>
Lieu, date	Signature

### Conditions:

- 1 La formule complètement remplie doit être envoyée à la division de la protection contre les incendies de l'AIB
- 2 Des contributions sont seulement versées pour des systèmes installés facultativement
- 3 Les coûts imputables comprennent l'acquisition, l'installation et la première mise en service
- 4 Les contributions se montent au maximum à 25 % des coûts imputables
- 5 Aucune contribution n'est versée pour l'exploitation de l'installation de détection d'incendie
- 6 Si une installation réalisée avec des contributions de l'AIB est mise hors service, l'AIB peut exiger le remboursement du montant, moins la dépréciation (dépréciation linéaire de plus de 20 ans)